

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **19 avril 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents:

BASTILLE Louis-Marie Saint-Modeste

CARON Yvon Saint-François-Xavier-de-Viger

DARIS Ghislaine Cacouna

DELAGE, Gilbert Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

DIONNE Philippe Saint-Paul-de-la-Croix

FOREST Serge L'Isle-Verte GRATTON Jean-Pierre Saint-Épiphane

LEVESQUE Napoléon Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

MORIN Michel Ville de Rivière-du-Loup

ROY André Saint-Arsène THIBAULT Réal Saint-Antonin

VADEBONCOEUR Louis Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2012-04-151-C 3. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec modification (ajout des sujets 12.4 et 20.1.1) et que le sujet « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté
- 2. <u>Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet</u>
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2012 et de la séance extraordinaire du 28 mars avec modifications s'il y a lieu
- 5. <u>Première période de questions du public (10 minutes)</u>



6. États financiers consolidés 2011

6.1 Présentation et acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2011

7. <u>Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil</u> de la MRC

8. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 8.1 Autorisation de virements budgétaires
- 8.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 8.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITES)

9. <u>Administration générale</u>

- 9.1 Acceptation du renouvellement de la couverture d'assurances générales par la MMQ pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013
- 9.2 Autorisation pour adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

10. Aménagement du territoire

- 10.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 10.1.1 Règlement numéro 670-11 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 10.1.2 Règlement numéro 321 de la municipalité de Saint-Arsène
- 10.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 10.2.1 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1757 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 10.2.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1759 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 10.2.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1760 de la Ville de Rivière-du-Loup
- 10.3 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 mars 2012
- 10.4 Avis à la CPTAQ
 - 10.4.1 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion pour un terrain à l'usage de l'entreprise Surplus général Tardif (1991) inc. à Saint-Antonin
- 10.5 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 avril 2012 et résolutions faisant suite aux recommandations du comité
 - 10.5.1 Orientation relative à la modification des usages compatibles avec l'affectation agricole à L'Isle-Verte
 - 10.5.2 Orientation relative à la modification des usages compatibles avec l'affectation agricole à Cacouna
- 10.6 Parc côtier régional : rapport de la séance de consultation des propriétaires tenue le 8 février 2012
- 10.7 Projet d'acquisition d'orthophotographies numériques

11. <u>Terres publiques intramunicipales déléguées (TPI)</u>

11.1 Procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les terres publiques intramunicipales déléguées du 4 avril 2012 - Bilan des ventes de TPI



- 11.2 Rapport financier 2011 sur la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées
- 11.3 Autorisation de signature de la Convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché et des autres documents s'y rattachant
- 11.4 Autorisation d'émettre un droit de passage pour un sentier équestre dans Saint-François-Xavier-de-Viger

12. <u>Culture et patrimoine</u>

- 12.1 Versement de l'aide financière annuelle au Musée du Bas-Saint-Laurent
- 12.2 Versement de l'aide financière annuelle au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup
- 12.3 Versement de l'aide financière annuelle à l'École de musique Alain-Caron
- 12.4 Autorisation pour assister à un colloque du Conseil du patrimoine religieux du Québec le 4 mai 2012 à Montréal

13. <u>Développement social</u>

- 13.1 Autorisation de signature de la convention de prolongation de l'accord de coopération COSMOSS phase III
- 13.2 Parrainage de la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup

14. <u>Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté</u>

- 14.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 27 mars 2012
 - 14.1.1 Sentiers équestres des Trois Saints / dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger

15. <u>Ratification des décisions ou des recommandations découlant de la séance du comité administratif tenue le 28 mars 2011</u>

Nomination de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 16.1 Nomination au poste coopté au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup
- 16.2 Nomination des représentants de la MRC à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

17. <u>Sécurité incendie</u>

17.1 Modification aux prévisions budgétaires de la fonction « sécurité incendie » en vue de l'adoption du budget de l'entente sur le réseau de télécommunication régional d'urgence pour l'année 2012

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITES)

18. Réseau de télécommunication régional d'urgence

- 18.1 Adoption du budget de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de télécommunication régional d'urgence pour l'année 2012
- 18.2 Ratification de la répartition, entre les services de sécurité incendie des municipalités locales, de radios de type portatif acquis par la MRC



19. Pacte rural

- 19.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 3 avril 2012
 - 19.1.1 Festival country Saint-Antonin / dossier présenté par le Festival country Saint-Antonin
 - 19.1.2 Parc-école multigénérationnel / dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien
 - 19.1.3 Embellissement et aménagement des espaces verts du Parc municipal de L'Isle-Verte / dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte
 - 19.1.4 Jardin collectif / dossier présenté par le Centre de loisirs de Saint-Épiphane inc.
 - 19.1.5 Place aux jeunes / dossier présenté par le Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Loup / Les Basques
- 19.2 Avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Plan de travail actualisé du Pacte rural
- 19.3 Projet d'offre de formation aux leaders municipaux

20. <u>Sécurité publique - services policiers SQ</u>

- 20.1 Intégration de la Sûreté municipale de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec : autorisation de signature d'une entente modifiant l'entente de la MRC avec la Sûreté du Québec
 - 20.1.1 Durée et renouvellement de l'entente modifiant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC
- 20.2 Nomination d'un représentant supplémentaire du conseil de la MRC au sein du comité de la sécurité publique, année 2012
- 20.3 Dépôt du rapport trimestriel pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012 pour la perception des constats d'infraction

21. <u>Prévention en sécurité incendie</u>

21.1 Autorisation de signature d'une convention de bail avec la municipalité de Saint-Arsène

22. <u>Inforoute (exploitation)</u>

22.1 Renouvellement de l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour la période 2012-2013

23. Traitement et valorisation des matières résiduelles organiques

- 23.1 Demande à la MRC de verser une somme de 27 219,47 \$ à la SÉMER
- 23.2 Approbation d'un changement dans l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER

24. <u>Développement éolien communautaire</u>

- 24.1 Approbation, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de divers cautionnements par l'émission de lettres de garantie, parc éolien communautaire Viger-Denonville
- 24.2 Aide financière au Festival country Saint-Antonin
- 24.3 Aide financière au Carrefour d'initiatives populaires
- 24.4 Aide financière à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup

25. <u>Affaires nouvelles</u>

26. <u>Deuxième période de questions du public</u>

27. <u>Clôture de la séance</u>



2012-04-152-C

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2012 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2012 soient approuvés en leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen demande:

- si le dossier du problème de circulation de VTT sur le 7° rang Ouest à Saint-François-Xavier-de-Viger a avancé;
- des précisions sur la possible utilisation mixte (randonnée équestre et VTT) de certaines portions du projet de sentier équestre des Trois Saints;
- demande si des travaux d'aménagement préparatoires à l'implantation des éoliennes du parc éolien Viger-Denonville seraient réalisés avant même les audiences éventuelles du BAPE.

Un autre citoyen voudrait savoir si la MRC va offrir la possibilité à des entrepreneurs privés de faire des travaux sur les terres publiques intramunicipales (TPI).

6. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011

2012-04-153-C

6.1 <u>Présentation et acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2011</u>

Présentation aux élus, par monsieur Jacques Moreau de la firme Mallette agissant à titre de vérificateur indépendant, du rapport financier consolidé de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE le rapport financier consolidé, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011 présenté par la firme Mallette, soit accepté tel que déposé et que copie soit classée sous la cote « Rapport financier 2011 consolidé » et qu'une copie soit expédiée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Municipalité de L'Isle-Verte

Monsieur Guy Bérubé, directeur général, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal confirme son opposition à l'application rétroactive du mode de répartition des frais administratifs liés à la perception des droits relatifs aux carrières et sablières et qu'il n'entend aucunement effectuer ledit paiement des sommes qui lui seront exigées.



<u>Vidéotron (tour de télécommunications, près de la rue Nadeau à Rivièredu-Loup)</u>

Monsieur Pierre C. Rondeau, superviseur Acquisition de sites, transmet à la MRC copie de l'avis de notification au public émis conformément aux procédures d'Industrie Canada pour l'implantation de systèmes d'antennes de radiocommunication. Cet avis est en référence avec l'implantation d'une tour d'une hauteur de 80 mètres près de l'intersection de la rue Témiscouata et de la rue Nadeau à Rivière-du-Loup. Le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup a donné son accord à ce projet.

Note : le service de l'aménagement de la MRC n'a pas de commentaires à formuler sur ce projet.

<u>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</u>

Monsieur Laurent Lessard, ministre, signifie à la MRC que les modifications proposées dans le projet de règlement numéro 181-11 visant à modifier le périmètre d'urbanisation de Rivière-du-loup au schéma d'aménagement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales.

Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

Madame Monic Vézina fait parvenir à la MRC copie du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de leur Commission scolaire pour les années 2012-2013 à 2014-2015.

Projet de livre de la MRC – pré-achats des municipalités

La réponse favorable de la municipalité de Saint-Cyprien (achat de 20 exemplaires) concernant le pré-achat de livres est déposée.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux

Madame Michelle Lafontaine, directrice générale, fait parvenir à la MRC copie d'une résolution par laquelle monsieur Paul Pelletier, employé de la MRC, est nommé à titre d'inspecteur en bâtiment pour cette municipalité. Les services de monsieur Pelletier sont livrés et facturés à la municipalité conformément aux dispositions de l'article 13 « service hors entente » de l'entente intermunicipal en matière d'inspection gérée par la MRC.

2012-04-154-C

<u>Place aux jeunes en région</u>

Monsieur R. Mathieu Vignault, directeur général, transmet à la MRC une demande d'appui financier pour la tenue du colloque annuel de Place aux jeunes qui se tiendra du 4 au 7 juin 2012 à l'Auberge de la Pointe à Rivière-du-Loup au cours duquel un cocktail régional mettra en valeur la MRC de Rivière-du-Loup.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 200 \$ au bénéfice de Place aux jeunes en région pour la tenue du cocktail régional qui mettra en valeur la MRC de Rivière-du-Loup lors de son colloque annuel;

QU'il soit demandé à Place aux jeunes en région d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribu-



2012-04-155-C

tion, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Municipalité régionale de comté de Matane

Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, transmet à la MRC copie d'une résolution en opposition à la fermeture du centre de sauvetage maritime de Québec.

Résolution:

ATTENDU la résolution numéro 2011-11-1130 de la Ville de Rimouski;

ATTENDU qu'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes dont le fleuve Saint-Laurent:

ATTENDU que le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

ATTENDU que suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle-Écosse et de Trenton, Ontario;

ATTENDU l'importance de la navigation commerciale, de plaisance, les activités de pêches commerciales et côtières ainsi que les particularités de la navigation dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, notamment en période hivernale;

ATTENDU l'importance d'assurer la circulation fluviale pour le service de traversiers des personnes, des véhicules et des biens entre les rives sud et nord du fleuve Saint-Laurent, et en période hivernale, l'intervention des brise-glaces de la Garde côtière;

ATTENDU que les éléments essentiels de la coordination des secours sur le fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

ATTENDU que les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographiques et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours:

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil demande au Premier ministre du Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Pêches et des Océans Canada, au ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, au député fédéral, au député de Rivière-du-Loup, à la FQM, à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, aux MRC du Bas-Saint-Laurent et à la Ville de Rimouski.

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-156-C

Auberge la Clé des Champs (projet Aventure ados)

Mesdames Myriam Saint-Pierre et Sophie April, pour l'Auberge la Clé des Champs, organisme porteur du projet Aventure ados, sollicitent l'appui financier de la MRC pour leur projet (budget de 28 000 \$/an) qui permet à des jeunes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant de développement et à leurs parents de bénéficier d'un camp de jour adapté à leurs besoins.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière de 550 \$ au projet Aventure Ados supporté par l'Auberge la Clé des Champs;

QU'il soit demandé au comité de travail Projet Aventure ados d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-157-C

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Monsieur Serge Fortin, préfet et président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, transmet à la MRC copie d'une résolution concernant la sauvegarde des emplois en région.

<u>Résolution</u>:

ATTENDU que les régions contribuent pour une bonne part à la richesse collective du Québec;

ATTENDU que par son projet de Loi 34, le gouvernement du Québec manifeste sa volonté d'occuper et de mettre en valeur tout le territoire québécois;

ATTENDU que l'occupation dynamique du territoire passe par la vitalité économique des collectivités;

ATTENDU les nombreuses pertes d'emplois annoncées au Bas-Saint-Laurent dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce, tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'État;

ATTENDU que ces pertes d'emploi ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QU'il est réclamé, tant du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec que des sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer l'atteinte de ces objectifs.

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-158-C

Agrobiopole du Bas-Saint-Laurent

Mesdames Johanne Laplante, présidente, et Solange Morneau, directrice générale, offrent à monsieur Michel Lagacé, préfet, que la MRC devienne membre de l'Agrobiopole au coût de 200 \$. Le mandat de l'organisme est de positionner les centres d'expertise dans les pôles de l'agroalimentaire, des bioproduits et de l'agroenvironnement et de promouvoir l'excellence des entreprises innovantes, des institutions et organismes du Bas-Saint-Laurent sur les différentes scènes tant régionales que nationales.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accepte que la MRC adhère à l'Agrobiopole du Bas-Saint-Laurent en inscrivant monsieur Michel Lagacé, préfet, comme membre.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-159-C

Fédération québécoise des municipalités

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) transmet à la MRC, pour appui, un projet de résolution demandant au gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi numéro 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable.

Résolution:

ATTENDU que, le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

ATTENDU que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

ATTENDU que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération québécoise des municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le projet de loi numéro 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

ATTENDU que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération québécoise des municipalités sur l'adoption du projet de loi numéro 14: Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi numéro 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-160-C

Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup

Monsieur Mario Landry, responsable du dossier de la Fondation, invite la MRC à participer à la loterie annuelle de la Fondation du Cégep laquelle vise à maintenir les programmes de support, d'aide et de soutien auprès des étudiants de même qu'auprès de certains projets du Cégep.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil fasse un don de 200 \$ à la Fondation du Cégep de Rivièredu-Loup en lieu et place de l'achat de billets à l'occasion de leur loterie annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-161-C

Relais pour la vie

ATTENDU que la Société canadienne du cancer organise l'évènement « Relais pour la vie » le 16 et 17 juin prochain à Rivière-du-Loup;

ATTENDU que cet évènement est une activité de financement pour venir en aide aux personnes atteintes de cancer;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil offre un don de 100 \$ par participant (pour un total de 1 000 \$) et les frais d'inscription de 10 \$ par participant (pour un total de 100 \$) à la Société canadienne du cancer, et ce, dans le cadre de leur activité de financement « Relais pour la vie ».

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-162-C

8. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

8.1 <u>Autorisation de virements budgétaires</u>

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Sécurité incendie et prévention en sécurité incendie

De:	Achat de véhicule	(23.03108.724)	127.50\$	
	Achat de véhicule	(23.03121.724)	722.50\$	
À:	Assurances sécurité incendie	(02.22000.425)	127.50\$	
	Assurances prév. sécurité incendie	(02.22200.425)	722.50\$	
De:	Achat de véhicule	(23.03108.724)	43.80\$	
	Achat de véhicule	(23.03121.724)	248.20\$	
À:	Frais de banque séc. incendie	(02.22000.496)	43.80\$	
	Fr. de banque prév. sécurité incendie	(02.22200.496)	248.30\$	
De:	Achat de véhicule	(23.03108.724)	362.18\$	
	Achat de véhicule	(23.03121.724)	2 052.29\$	
À:	Ent. et réparation séc. incendie	(02.22000.525)	362.18\$	
	Ent. et réparation prév. séc. incendie	(02.22200.525)	2052.29\$	
De:	Achat de véhicule	(23.03108.724)	57.51\$	
	Achat de véhicule	(23.03121.724)	325.89\$	
À:	Immatriculation séc. incendie	(02.22000.455)	57.51\$	
	Immatriculation prév. séc. incendie	(02.22200.455)	325.89\$	
Soutien à la petite enfance				
De:	Services professionnels divers	(02.59400.419)	250.00\$	

Adoptée à l'unanimité.

À: Dépenses de communication

2012-04-163-C

8.2 <u>Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07</u>

(02.59400.330)

250.00\$

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétairetrésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 3 025,15 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-164-C

8.3 <u>Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services</u>

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :



QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 3 782,27 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-165-C

8.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles): 638 751,46 \$
Total des comptes à payer: 73 846,34 \$
GRAND TOTAL À PAYER: 712 597,80 \$

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-04-166-C

9.1 Acceptation du renouvellement de la couverture d'assurances générales par la MMQ pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2008, la MRC de Rivière-du-Loup est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

ATTENDU que la firme PMT Roy, représentant autorisé de la MMQ, a soumis une proposition de renouvellement de la police d'assurance de la MRC dont la prime est en hausse de 0,77 %;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE la MRC de Rivière-du-Loup demeure membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE ce conseil autorise le paiement d'une prime au montant de 14 199 \$ (taxes incluses) correspondant à la proposition soumise par la MMQ le 19 mars 2012, et ce, pour la couverture d'assurance de la MRC incluant une couverture de la responsabilité erreurs et omissions pour 3 millions de \$, ainsi que la prime pour l'assurance du véhicule de sécurité incendie pour la période du 1 er mai 2012 au 30 avril 2013;



QUE ce conseil prend acte que les nouvelles informations visant à mettre à jour le dossier de couverture, notamment l'acquisition de nouvelles compétences de la MRC depuis l'an passé, n'ont pas encore été traitées par la MMQ et pourraient avoir pour effet de réajuster à la hausse ladite prime pour l'année à venir.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 <u>Autorisation pour adhérer à la Corporation des officiers municipaux</u> <u>agréés du Québec</u>

Ce sujet est annulé.

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 <u>Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités</u>

10.1.1 <u>Règlement numéro 670-11 de la municipalité de Saint-</u> Antonin

Madame Louisiane Dubé, directrice générale, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 670-11 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'agrandir la zone 28-AF à même la zone 26-AF pour agrandir le territoire autorisant l'usage mines, carrières, puits de pétrole.

<u>Résolution</u>:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 5 mars 2012, le règlement numéro 670-11 modifiant son règlement de zonage numéro 311 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 29 mars 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil:

- approuve le règlement numéro 670-11 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-168-C 10.1.2 <u>Règlement numéro 321 de la municipalité de Saint-Arsène</u>

Monsieur François Michaud, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 321 modifiant la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Arsène afin d'agrandir la zone 33-A à même la zone 26-A pour agrandir le territoire autorisant l'usage industrie extractive.

2012-04-167-C



Résolution:

ATTENDU que la municipalité de Saint-Arsène a adopté, le 6 février 2012, le règlement numéro 321 modifiant son règlement de zonage et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 23 mars 2012;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que certaines dispositions de ce règlement concernent de façon particulière le territoire agricole protégé et activités agricoles (LPTAA) et que le comité consultatif agricole a émis une recommandation favorable à l'égard du projet de règlement (aucune modification depuis), lors de sa réunion du 9 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) approuve le règlement numéro 321 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Arsène;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 <u>Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités</u>

10.2.1 <u>Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1757 de la Ville de Rivière-du-Loup</u>

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivièredu-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1757.

Résolution:

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 26 mars 2012, le règlement numéro 1757 concernant la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage de rue sur le prolongement des rues Henry-Percival-Monsarrat et Joseph-Alfred-Pelletier et pourvoyant à un emprunt de 896 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 13 avril 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

2012-04-169-C



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1757 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage de rue sur le prolongement des rues Henry-Percival-Monsarrat et Joseph-Alfred-Pelletier et pourvoyant à un emprunt de 896 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-170-C

10.2.2 <u>Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le</u> règlement numéro 1759 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivièredu-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1759.

Résolution:

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 10 avril 2012, le règlement numéro 1759 concernant la réalisation de travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc de la rue Hayward, phases 3 et 4 et pourvoyant à un emprunt de 621 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 13 avril 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1759 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc de la rue Hayward, phases 3 et 4 et pourvoyant à un emprunt de 621 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-171-C

10.2.3 <u>Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par le règlement numéro 1760 de la Ville de Rivière-du-Loup</u>

Monsieur Georges Deschênes, greffier de la Ville de Rivièredu-Loup, transmet à la MRC, pour avis, le règlement numéro 1760.



Résolution:

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 10 avril 2012, le règlement numéro 1760 concernant la réalisation de travaux de réfection d'une partie des rues Joly et Desjardins et pourvoyant à un emprunt de 1 651 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté a reçu copie de ce règlement le 13 avril 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu qu'à la suite de la réception d'un règlement ou d'une résolution ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place, la Municipalité régionale de comté peut examiner l'opportunité de ce règlement ou de cette résolution compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil indique qu'il est d'avis que le règlement numéro 1760 de la Ville de Rivière-du-Loup concernant la réalisation de travaux de réfection d'une partie des rues Joly et Desjardins et pourvoyant à un emprunt de 1 651 000 \$ est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-172-C

10.3 <u>Procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 mars 2012</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 mars 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 19 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Avis à la CPTAQ

2012-04-173-C

10.4.1 Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion pour un terrain à l'usage de l'entreprise Surplus général Tardif (1991) inc. à Saint-Antonin

ATTENDU la demande d'exclusion de la municipalité de Saint-Antonin pour un terrain appartenant à Surplus général Tardif (1991) inc. de 5,14 hectares, dans le but de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, d'ajouter des entrepôts et de l'espace d'entreposage extérieur;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole requiert, en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), l'avis de la MRC sur ce projet;



ATTENDU que la MRC a analysé ces demandes en regard des critères de l'article 62 de la LPTAA et en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire applicables;

ATTENDU que le comité consultatif agricole de la MRC de Rivière-du-Loup a émis, lors de sa rencontre du 19 mars 2012, une recommandation favorable à l'exclusion;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Batille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil indique à la Commission de protection du territoire agricole qu'il est favorable à la demande d'autorisation soumise par la municipalité de Saint-Antonin sur une partie des lots 7C-2, 7C, 8A et 8B, du rang Sud-Ouest du Chemin Neuf, canton Whitworth, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antonin, sur une superficie de 5,14 ha. Cette recommandation favorable s'appuie sur les motifs suivants:

- la superficie demandée est faible et n'entraînera pas d'impacts sur les activités agricoles;
- situé à l'intérieur de la zone agricole enclavée par le secteur urbanisé de Rivière-Verte de Saint-Antonin, une partie du terrain est actuellement utilisée à des fins commerciales et bénéficie d'un droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA, sur une superficie d'un hectare:
- le terrain visé est partie prenante de la demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation prévue au 2° projet de schéma d'aménagement et de développement en voie d'adoption, demande ayant également reçu l'approbation du comité consultatif agricole;
- ce projet est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-174-C

10.5 <u>Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 avril 2012 et résolutions faisant suite aux recommandations du comité</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 avril 2012 a été déposé avant la séance aux conseillers.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 17 avril 2012.

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-175-C

10.5.1 <u>Orientation relative à la modification des usages compatibles avec l'affectation agricole à L'Isle-Verte</u>

ATTENDU la demande de la municipalité de L'Isle-Verte d'évaluer les options pour autoriser l'usage commercial dans l'affectation agricole dans le secteur de la route 132 et du chemin Bois-des-Bel (dossier Les Remorques de L'Isle);

ATTENDU que cette demande fait suite aux prétentions du propriétaire de Les Remorques de L'Isle à l'effet qu'il bénéficie de droits acquis;

ATTENDU que la reconnaissance de droits acquis repose sur une analyse locale à partir des règlements d'urbanisme de la municipalité de L'Isle-Verte et que ça ne relève pas de l'application du schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU la recommandation du comité d'aménagement à l'effet qu'il n'y a pas lieu de modifier le schéma d'aménagement en lien avec ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil:

- n'entend pas entamer une modification des usages compatibles avec l'affectation agricole de son schéma d'aménagement à L'Isle-Verte;
- 2) demande à la municipalité de L'Isle-Verte de procéder à une évaluation des droits acquis qui s'appliquent au commerce « Les Remorques de L'Isle ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-176-C

10.5.2 <u>Orientation relative à la modification des usages compatibles avec l'affectation agricole à Cacouna</u>

ATTENDU la demande de la municipalité de Cacouna pour que la MRC évalue les options pour autoriser l'usage commercial dans l'affectation agricole dans le secteur de la route 132 et de la sortie de l'autoroute 20 (dossier restaurant Chez Armande);

ATTENDU que cette demande fait suite aux démarches du propriétaire du terrain de l'ancien restaurant Chez Armande afin d'élargir les possibilités d'utilisation de son terrain;

ATTENDU que les règlements d'urbanisme de la municipalité de Cacouna autorise la classe d'usage commerce et service d'hébergement et de restauration dans cette zone et qu'il y a une disposition de prévu afin de permettre la transformation d'un usage dérogatoire en un autre usage dérogatoire;

ATTENDU la recommandation du comité d'aménagement à l'effet qu'il n'y a pas lieu de modifier le schéma d'aménagement en lien avec ce dossier et réitère que ce secteur devrait demeurer à vocation touristique et ne devrait pas permettre l'entreposage extérieur;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil:

- n'entend pas entamer une modification des usages compatibles avec l'affectation agricole de son schéma d'aménagement pour le secteur situé à l'extrémité de l'ancienne autoroute 20 à Cacouna;
- 2) demande à la municipalité de Cacouna de mieux définir ses attentes envers l'aménagement de ce secteur à la lumière des possibilités offertes par les outils d'urbanisme actuellement disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-177-C

10.6 <u>Parc côtier régional : rapport de la séance de consultation des propriétaires tenue le 8 février 2012</u>

Le rapport de la séance de consultation des propriétaires tenue le 8 février 2012 concernant le parc côtier régional a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport de la séance de consultation des propriétaires tenue le 8 février 2012 concernant le parc côtier régional.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-178-C

10.7 Projet d'acquisition d'orthophotographies numériques

ATTENDU que les utilisateurs de données numériques dans les services d'aménagement ou de foresterie des MRC du Bas-Saint-Laurent conviennent tous que les orthophotographies numériques qu'ils possèdent dans leurs MRC respectives (datant de 2001) ne sont plus représentatives de l'état actuel du territoire;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'étudier les options (et les coûts) qui existent pour obtenir une nouvelle couverture d'orthophotographies numériques du territoire bas-laurentien en 2013, différents partenariats étant possibles avec les ministères et organismes privés via SIGAT Partage (MAMROT et MRNF);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil:

- reconnaît que les orthophotographies numériques de la MRC de Rivière-du-Loup sont désuètes et que d'obtenir une nouvelle série serait nécessaire afin de mener à bien plusieurs mandats;
- 2) autorise madame Stéphanie Beaudoin à faire partie d'un comité inter-MRC pour le projet « Acquisition d'orthophotographies numériques du Bas Saint-Laurent » dont le mandat serait sommairement d'identifier le produit numérique



qui convienne à toutes les MRC concernées, d'élaborer un montage financier incluant la participation de partenaires publics et privés intéressés à partager les coûts d'acquisition et soumettre aux conseils respectifs les résultats de la démarche pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

11. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES (TPI)

2012-04-179-C

11.1 <u>Procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les terres publiques intramunicipales déléguées du 4 avril 2012 - Bilan des ventes de TPI</u>

Le procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les terres publiques intramunicipales déléguées du 4 avril 2012 – Bilan des ventes de TPI a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les terres publiques intramunicipales déléguées du 4 avril 2012 – Bilan des ventes de TPI.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-180-C

11.2 <u>Rapport financier 2011 sur la gestion des terres publiques intramunicipales déléguées</u>

Le rapport financier 2011 sur le fonds de mise en valeur des TPI a été préalablement expédié aux conseillers.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport financier 2011 sur le fonds de mise en valeur des TPI.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-181-C

11.3 <u>Autorisation de signature de la Convention d'aménagement forestier</u> (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché et des autres documents s'y rattachant

Les conseillers Serge Forest et Philippe Dionne se retirent des délibérations (quittent leur siège) invoquant un intérêt personnel dans ce dossier.

<u>Résolution</u>:

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) pour 2012-2013 avec les volumes par essence fournis par le Forestier en chef;

ATTENDU qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) cette année;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif multiressource à sa réunion du 4 avril 2012 de signer ladite convention;



ATTENDU que le rapport de vérification des travaux réalisés en 2011 préparé par l'ingénieur forestier conseil de la MRC, monsieur Robert Giguère atteste la conformité des travaux au Plan d'aménagement intégré des TPI déléguées de la MRC, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

ATTENDU qu'un protocole d'entente pour le financement des travaux sylvicoles sur TPI doit intervenir entre la MRC, la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent et Forêt Québec, avec un financement défini, financement provenant du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II);

ATTENDU que les TPI seront prochainement converties en forêt de proximité en vertu des orientations gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) autorise le préfet monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, une Convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le Groupement forestier et agricole Taché prenant effet le 1er avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013 visant l'ensemble des lots publics intramunicipaux délégués à l'exception des lots concernés par un droit minier, de ceux de l'aire récréative en bordure de la rivière Verte dans Saint-Antonin, de ceux dans l'aire urbaine de Saint-Hubert, de ceux destinés à la vente et de ceux désignés comme territoire d'intérêt écologique au Plan d'aménagement intégré dans Cacouna;
- 2) autorise monsieur Robert Giguère, ingénieur forestier conseil pour la MRC, à émettre un permis d'intervention au Groupement forestier et agricole Taché après vérification de la conformité du Plan annuel d'intervention qui sera soumis par le Groupement pour consultation au service d'aménagement de la MRC et, s'il y a lieu, au comité consultatif multiressource;
- 3) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente pour le financement des activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) année 2012-2013;

QU'une copie de cette convention soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour fin de facturation du bénéficiaire de la CvAF relativement à la contribution qu'il doit payer au Fonds forestier;

QUE soit formé un comité ayant pour but de recommander des pratiques sylvicoles innovantes en vue de la conversion prévue de la convention actuelle des TPI vers le modèle des forêts de proximité. Ce comité fera rapport au comité sur les TPI et sera composé de 6 personnes comprenant 3 élus, 2 propriétaires d'entreprises sylvicoles (choisis à la suite du dépôt d'une candidature motivée) et 1 représentant du Groupement forestier et agricole Taché.

Adoptée à l'unanimité.

Les conseillers Forest et Dionne reprennent leur siège.

11.4 <u>Autorisation d'émettre un droit de passage pour un sentier équestre dans Saint-François-Xavier-de-Viger</u>

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



2012-04-182-C

12. CULTURE ET PATRIMOINE

12.1 <u>Versement de l'aide financière annuelle au Musée du Bas-Saint-</u> Laurent

ATTENDU que le protocole d'entente relatif à l'aide financière à être versée par la MRC au Musée du Bas-Saint-Laurent pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU que ce protocole d'entente énonce les engagements du Musée, dont le dépôt d'un rapport sur les actions réalisées conformément au programme d'action soumis par le Musée dans le cadre de cette entente;

ATTENDU que ce conseil se déclare satisfait du rapport dont il a reçu copie préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement, au Musée du Bas-Saint-Laurent, de l'aide financière de 10 000 \$ prévue pour la 2^e année du protocole d'entente cité au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-183-C

12.2 <u>Versement de l'aide financière annuelle au Centre d'archives de la</u> région de Rivière-du-Loup

ATTENDU que le protocole d'entente relatif à l'aide financière à être versée par la MRC au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU que ce protocole d'entente énonce les engagements du Centre, dont le dépôt d'un rapport de ses activités visant à faciliter l'utilisation de ses services et à en faire la promotion sur l'ensemble du territoire la MRC;

ATTENDU que ce conseil se déclare satisfait du rapport dont il a reçu copie préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement, au Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup, de l'aide financière de 28 000 \$ prévue pour la 2° année du protocole d'entente cité au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-184-C

12.3 <u>Versement de l'aide financière annuelle à l'École de musique Alain-Caron</u>

ATTENDU que le protocole d'entente relatif à l'aide financière à être versée par la MRC à l'École de musique Alain-Caron pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU que ce protocole d'entente énonce les engagements de l'École, dont le dépôt d'un rapport de ses activités en lien avec les efforts déployés pour le développement de ses services dans les communautés rurales et l'augmentation souhaitée des revenus



autonomes provenant des activités pédagogiques, ainsi que de la preuve de dépenses admissibles de 43 982,88 \$ eu égard à l'aide financière accordée;

ATTENDU que ce conseil se déclare satisfait du rapport dont il a reçu copie préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Gilbert Delage appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le versement, à l'École de musique Alain-Caron, de l'aide financière de 43 000 \$ prévue pour la 2° année du protocole d'entente cité au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-185-C

12.4 <u>Autorisation pour assister à un colloque du Conseil du patrimoine</u> religieux du Québec le 4 mai 2012 à Montréal

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Kathy Rioux, coordonnatrice à la culture et au patrimoine, à assister à un colloque du Conseil du patrimoine religieux du Québec qui aura lieu le 4 mai 2012 à la Grande Bibliothèque à Montréal;

QUE les frais d'inscription au coût de 40 \$ et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « culture et communication »;

QUE le temps consacré aux activités de ce colloque, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

13. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2012-04-186-C

13.1 <u>Autorisation de signature de la convention de prolongation de</u> l'accord de coopération COSMOSS phase III

ATTENDU que les conseillers ont reçu copie de la Convention de prolongation de l'Accord de coopération de la démarche de mobilisation COSMOSS phase III pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013:

ATTENDU que cette convention prévoit notamment le versement d'une somme de 51 770 \$ pour la réalisation des objets de l'Accord dont une somme de 2 172 \$ au fiduciaire local de l'Accord pour compenser les frais de gestion;

ATTENDU que c'est la MRC de Rivière-du-Loup qui agit comme fiduciaire des fonds attribués localement pour COSMOSS en vertu de la résolution numéro 2010-136-C du 18 mars 2010 adoptée par ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :



QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé à signer, pour et au nom de la MRC en tant que fiduciaire, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, en tant que membre du Comité local de coordination (CLC) COSMOSS, une Convention de prolongation de l'Accord de coopération COSMOSS phase III pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 afin de poursuivre la participation de la MRC à l'égard de cette instance.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-187-C

13.2 <u>Parrainage de la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup</u>

ATTENDU que JeunAvis, la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup, souhaite que la MRC agisse comme organisme parrain dans le cadre d'un protocole d'entente de soutien financier de leurs activités à intervenir avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Gilbert Delage et résolu :

QUE ce conseil accepte que la MRC agisse comme organisme parrain de JeunAvis, la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup, en vertu d'un protocole d'entente à intervenir avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et JeunAvis pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, et madame Lise Pelletier, technicienne en administration agisse, selon le cas, comme personnes-ressources pour la Table.

Adoptée à l'unanimité.

14. <u>CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ</u>

14.1 <u>Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification et de développement lors de la réunion du 27 mars 2012</u>

2012-04-188-C

14.1.1 <u>Sentiers équestres des Trois Saints / dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger</u>

ATTENDU le dossier présenté par la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger pour l'aménagement d'un circuit de sentier équestre reliant 3 municipalités (Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix) ainsi que des sentiers internes dans chacune des municipalités;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 23 851,20 \$ sur un projet total de 29 851,20 \$;

ATTENDU que cette aide financière permettra de mettre en valeur les services de proximité et promouvoir le tourisme équestre;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil:



- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 23 851,20 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger pour l'aménagement d'un circuit de sentier équestre reliant 3 municipalités (Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix) ainsi que des sentiers internes dans chacune des municipalités;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval, à signer avec la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-189-C

15. RATIFICATION DES DÉCISIONS OU DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 28 MARS 2011

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 28 mars 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution:

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

16. <u>NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC</u>

2012-04-190-C

16.1 <u>Nomination au poste coopté au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup</u>

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil désigne monsieur Daniel Bérubé, contrôleur des finances et des opérations, Papier White Birch, division F.F. Soucy, à titre de membre, au siège numéro 10 (poste coopté), du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-191-C

16.2 <u>Nomination des représentants de la MRC à titre de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent</u>

Les représentants actuels sont : le préfet Michel Lagacé et le conseiller Philippe Dionne.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :



QUE le conseiller Philippe Dionne et le préfet Michel Lagacé soient nommés, à titre de représentants de la MRC, comme membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

17. SÉCURITÉ INCENDIE

2012-04-192-C

17.1 <u>Modification aux prévisions budgétaires de la fonction « sécurité incendie » en vue de l'adoption du budget de l'entente sur le réseau de télécommunication régional d'urgence pour l'année 2012</u>

ATTENDU que le budget de la fonction « sécurité incendie » de l'année 2012, qui concerne toutes les municipalités de la MRC, prévoit des revenus et des dépenses pour l'implantation d'un réseau de télécommunication régional d'urgence;

ATTENDU que les infrastructures de ce réseau seront mises en place et gérées en vertu d'une entente intermunicipale qui couvrira toutes les municipalités du territoire sauf la municipalité de Notre-Damedes-Sept-Douleurs;

ATTENDU qu'il y a lieu de transférer les crédits nécessaires provenant de la fonction sécurité incendie en faveur d'une fonction budgétaire à être créée pour le réseau de télécommunication régional d'urgence afin d'assumer les engagements budgétaires et les dépenses de l'année 2012 pour ledit réseau;

ATTENDU qu'il y a lieu de compenser la municipalité non adhérente pour la juste proportion des revenus transférés à cette nouvelle fonction budgétaire à laquelle elle n'est pas partie prenante;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise:

1) la modification du budget de la fonction budgétaire « sécurité incendie » comme suit :

Revenus:

Subvention du programme PCPC - 25 600 \$ Quotes-parts - 36 645 \$

Dépenses:

Implantation système de télécommunic. d'urgence - 75 000 \$

<u>Appropriation</u> du surplus en sécurité incendie - 12 755 \$

- 2) un remboursement de quote-part et d'une partie du surplus de la fonction séc. inc. à la munic. de N.-D-des-S.-Douleurs : 534 \$ (soit part RFU : 1,08 % X q.-p. 36 645 \$ = 396 \$ + 1,08 % X appropriation 12 755 \$ = 138 \$)
- 3) le transfert de revenus de 61 849 \$ (25 600 \$ + 36 645 \$ 396 \$) et d'une appropriation de 12 617 \$ (12 755 \$ 138 \$) au budget du réseau de télécommunication régional d'urgence : 74 466 \$

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-193-C

18. RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION RÉGIONAL D'URGENCE

18.1 Adoption du budget de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de télécommunication régional d'urgence pour l'année 2012

ATTENDU la signature de l'entente intermunicipale pour l'organisation, l'opération et l'administration d'un réseau de télécommunication régional d'urgence pour l'année 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un budget afin d'assumer les engagements budgétaires et les dépenses de l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil adopte le budget 2012 suivant à même les revenus de 74 466 \$ (programme PCPC, quotes-parts et appropriation de surplus) transférés de la fonction budgétaire « sécurité incendie » :

Réseau de télécommunication régional d'urgence, budget 2012

Revenus:

Subvention du programme PCPC	25 600 \$
Quotes-parts	36 249 \$
Autres recettes (vente de radios portatifs)	<u>14 700 \$</u>
Total	76 549 \$

<u>Dépenses</u>:

Frais d'administration (5 % des dép. de serv. prof. et de location équip.)*

Services professionnels

Équipements divers (achats radios portatifs)

Location d'équip. divers (emplacement sur tour de télécom.) 9 500 \$

Système de télécommunic. d'urgence (immobilisations)

52 066 \$

Total

<u>Appropriation</u> du surplus en sécurité incendie : 12 617 \$

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-194-C

18.2 <u>Ratification de la répartition, entre les services de sécurité incendie des municipalités locales, de radios de type portatif acquis par la MRC</u>

ATTENDU la résolution numéro 2012-03-135-C de ce conseil acceptant la seule soumission conforme, soit celle d'Électronique Mercier, pour l'achat de radios « type portatif » dans le cadre de la mise en place d'un réseau de communication régional d'urgence pour les services de sécurité incendie;

ATTENDU que la répartition des radios a été faite à la suite d'une validation des besoins auprès des organisations municipales oeuvrant sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

^{*} somme à être versée au budget des revenus de la fonction « sécurité incendie » en compensation des services rendus.



QUE ce conseil ratifie le document de répartition des radios « type portatif » daté du 13 avril 2012, produit par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval, et fixe le prix de vente à 300 \$ l'unité (incluant la radio, la batterie, l'antenne, le clip à ceinture et la programmation de base).

Adoptée à l'unanimité.

19. PACTE RURAL

19.1 <u>Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 3 avril 2012</u>

2012-04-195-C

19.1.1 <u>Festival country Saint-Antonin / dossier présenté par le</u> <u>Festival country Saint-Antonin</u>

ATTENDU le dossier présenté par le Festival country de Saint-Antonin pour le Festival country de Saint-Antonin;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 5 000 \$ sur un projet total de 334 718,10 \$;

ATTENDU que l'aide financière est conditionnelle à ce que le promoteur fasse la démonstration d'une démarche afin d'aller chercher le soutien et l'expertise nécessaire auprès d'organismes de développement et/ou d'administration municipale;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme Festival country Saint-Antonin pour le Festival country Saint-Antonin;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Festival country Saint-Antonin) à la MRC, de la démonstration d'une démarche afin d'aller chercher le soutien et l'expertise auprès d'organismes de développement et/ou d'administration municipale ainsi que d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-196-C

19.1.2 <u>Parc-école multigénérationnel / dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien</u>

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Cyprien pour le projet de parc-école multigénérationnel;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 2 500 \$ sur un projet total de 38 517 \$;



ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la municipalité de Saint-Cyprien pour le projet de parc-école multigénérationnel;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (la municipalité de Saint-Cyprien) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-197-C

19.1.3 <u>Embellissement et aménagement des espaces verts du Parc</u> municipal de L'Isle-Verte / dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de L'Isle-Verte pour l'embellissement et l'aménagement des espaces verts du Parc municipal de L'Isle-Verte;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 9 600 \$ sur un projet total de 32 000 \$;

ATTENDU que l'aide sera accordée une seule fois et qu'il n'y aura pas d'aide qui sera accordée pour les phases subséquentes;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 9 600 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la municipalité de L'Isle-Verte pour l'embellissement et l'aménagement des espaces verts du Parc municipal de L'Isle-Verte:

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (la municipalité de L'Isle-Verte) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-198-C

19.1.4 <u>Jardin collectif / dossier présenté par le Centre de loisirs de Saint-Épiphane inc.</u>

ATTENDU le dossier présenté par le Centre de loisirs de Saint-Épiphane inc. pour le projet de jardin collectif;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 1 500 \$ sur un projet total de 5 300 \$;

ATTENDU que l'aide sera accordée une seule fois et qu'il n'y aura pas d'aide qui sera accordée pour les projets subséquents;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 1 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au Centre de loisirs de Saint-Épiphane inc. pour le projet de jardin collectif;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Centre de loisirs de Saint-Épiphane inc.) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Gilbert Delage quitte son siège.

2012-04-199-C

19.1.5 <u>Place aux jeunes / dossier présenté par le Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Loup / Les Basques</u>

ATTENDU le dossier présenté par le Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques pour le projet Place aux jeunes;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 7 000 \$ sur un projet total de 60 300 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 7 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques pour le projet Place aux jeunes dont un premier versement à la signature du contrat au montant de 2 000 \$ et un deuxième versement pouvant aller jusqu'à concurrence de 5 000 \$ déterminé et versé, selon l'engagement obtenu de la Commission jeunesse;



QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Carrefour Jeunesse-emploi Rivière-du-Loup/Les Basques) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-200-C

19.2 <u>Avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Plan de travail actualisé du Pacte rural</u>

ATTENDU qu'en vertu du Pacte rural 2007-2014 intervenu avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, il est prévu à l'article 4E du protocole d'entente « qu'à chaque année la MRC s'engage à actualiser, à adopter et à déposer auprès de la ministre un plan de travail »;

ATTENDU que ce plan de travail a été adopté le 18 octobre 2007 et qu'il a été modifié par la résolution numéro 2008-037-C du 17 janvier 2008;

ATENDU que le plan de travail n'a pas été modifié depuis la résolution adoptée le 17 janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, que le plan de travail du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup, actualisé et présentement en vigueur, est le plan adopté le 18 octobre 2007 tel que modifié par la résolution numéro 2008-037-C du 17 janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité.

19.3 Projet d'offre de formation aux leaders municipaux

Monsieur Michel Lagacé rappelle aux conseillers qu'il y a aura bientôt la mise sur pied d'un focus group pour identifier le type de formation qui serait nécessaire en matière de promotion du leadership municipal.

20. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES POLICIERS SQ</u>

2012-04-201-C

20.1 <u>Intégration de la Sûreté municipale de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec : autorisation de signature d'une entente modifiant l'entente de la MRC avec la Sûreté du Québec</u>

ATTENDU qu'une entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup a été conclue le 7 mai 2004 entre le ministre de la Sécurité publique, la MRC de Rivière-du-Loup et la Sûreté du Québec;

ATTENDU que le 13 décembre 2011, le ministre de la Sécurité publique a autorisé la Ville de Rivière-du-Loup à abolir son corps de police municipale pour être desservie par la Sûreté du Québec;



ATTENDU que l'ajout de la Ville de Rivière-du-Loup à la desserte de la MRC par la Sûreté du Québec nécessite des modifications à l'entente déjà signée;

ATTENDU le projet d'entente modifiant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente modifiant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup, le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-202-C

20.1.1 <u>Durée et renouvellement de l'entente modifiant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC</u>

ATTENDU la résolution 2012-04-201-C autorisant la signature de l'entente modifiant l'entente en vigueur relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que l'entente en vigueur, d'une durée de dix ans, conclue le 7 mai 2004 et venant à échéance le 7 mai 2014 se renouvelle automatiquement par périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties n'informe l'autre de son intention d'y mettre fin, tel que stipulé à l'article 14.1 de l'entente;

ATTENDU que le conseil de la MRC souhaite un renouvellement prochain et à long terme de l'entente en vigueur qui intégrerait les dispositions de l'entente modificatrice;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil demande au ministre de la Sécurité publique que toutes les dispositions de l'entente modifiant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup soient reconduites et intégrées dans les meilleurs délais dans une nouvelle entente qui viendrait à échéance le 6 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-203-C

20.2 <u>Nomination d'un représentant supplémentaire du conseil de la MRC au sein du comité de la sécurité publique, année 2012</u>

ATTENDU la résolution numéro 2012-01-037-C de ce conseil ayant procédé à la nomination de quatre élus au sein du comité de sécurité publique pour l'année 2012;

ATTENDU que l'article 78 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13-1) prévoit que le comité de sécurité publique doit être composé de



quatre à sept personnes choisies parmi les membres des conseils des municipalités locales;

ATTENDU la signature de l'entente concernant l'intégration de la Sûreté municipale de la Ville de Rivière-du-Loup et la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un cinquième élu au sein du comité de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil nomme le conseiller Michel Morin pour siéger au sein du comité de sécurité publique, et ce, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-204-C

20.3 <u>Dépôt du rapport trimestriel pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012 pour la perception des constats d'infraction</u>

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec a été préalablement expédié aux conseillers.

<u>Résolution</u>:

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Gilbert Delage reprend son siège.

21. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2012-04-205-C

21.1 <u>Autorisation de signature d'une convention de bail avec la municipalité de Saint-Arsène</u>

ATTENDU la résolution numéro 2012-01-045-C de ce conseil autorisant la création d'un poste de préventionniste en sécurité incendie;

ATTENDU la décision d'avoir un 2^e port d'attache pour ce poste afin de maximiser les interventions sur le territoire;

ATTENDU les discussions intervenues avec la municipalité de Saint-Arsène afin d'aménager un espace pour recevoir le préventionniste;

ATTENDU le projet de convention de bail soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil:

 ratifie les termes de la convention de bail à intervenir avec la municipalité de Saint-Arsène, d'une durée de 32 mois, débutant



le 1^{er} mai 2012 pour se terminer le 31 décembre 2014 et fixant le loyer à 350 \$ par mois;

2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC, ladite convention de bail avec la municipalité de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité.

22. INFOROUTE (EXPLOITATION)

2012-04-206-C

22.1 <u>Renouvellement de l'entente pour l'accès à internet avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour la période 2012-2013</u>

ATTENDU qu'en vertu d'une entente débutée en 2008 avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup, la MRC bénéficie d'un service d'accès internet partagé avec différentes organisations publiques du territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU que l'entente en vigueur prend fin en mai 2012;

ATTENDU que la Commission scolaire propose un protocole d'entente visant à prolonger pour une année le service actuel et que copie du projet d'entente à intervenir avec ladite Commission scolaire a été transmise préalablement aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup pour le partage d'un service d'accès à internet du 23 mai 2012 au 22 mai 2013 pour une dépense annuelle de 3 748,47 \$, plus les taxes applicables, à assumer à même la fonction budgétaire « inforoute – exploitation ».

Adoptée à l'unanimité.

23. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

2012-04-207-C

23.1 <u>Demande à la MRC de verser une somme de 27 219,47 \$ à la SÉMER</u>

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont chacune actionnaire, pour une proportion respective de 25,5 %, de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) et qu'Envirogaz inc. est actionnaire à 49 % de la SÉMER;

ATTENDU que le bilan de la participation respective de chacun des partenaires en date du 31 décembre 2011 révèle des contributions excédentaires d'Envirogaz et déficitaires de la MRC de Rivière-du-Loup et de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU les contributions déficitaires de 27 219,47 \$ de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU qu'il est prévu que les contributions versées par les actionnaires seront remboursées par la SÉMER;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil autorise:

- la direction à verser cette somme de 27 219,47 \$ à la SÉMER en un ou plusieurs versements à partir des fonds de la partie II du budget;
- 2) monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, un billet promissoire par lequel la SÉMER, la débitrice, promet de payer une somme de 27 219,47 \$ à la MRC, la créancière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-208-C

23.2 <u>Approbation d'un changement dans l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER</u>

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est actionnaire à 25,5 % de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

ATTENDU que l'actionnariat du partenaire privé de la SÉMER, soit Envirogaz inc., est modifié par l'acquisition de 100 % de son capitalactions par Viconnex inc.;

ATTENDU que les fondateurs publics doivent accepter cette modification pour que celle-ci soit effective tel que stipulé à l'article 8.2.6 de la convention unanime d'actionnaires de la SÉMER;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil accepte le changement d'actionnariat d'Envirogaz inc., de manière à ce que Viconnex inc. soit détentrice de 100 % du capital-actions d'Envirogaz, conditionnellement à ce que la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup reçoive, dans les plus brefs délais, les documents légaux confirmant le changement d'actionnariat d'Envirogaz inc.

Adoptée à l'unanimité.

24. <u>DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE</u>

2012-04-209-C

24.1 Approbation, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de divers cautionnements de la MRC par l'émission de lettres de garantie, parc éolien communautaire Viger-Denonville

ATTENDU que, dans le cadre du projet de développement éolien communautaire Viger-Denonville, un contrat d'approvisionnement en électricité est intervenu en mars 2011 entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. et Hydro-Québec Distribution, lequel contrat requiert la production de différentes lettres de garanties financières;

ATTENDU que le contrat intervenu entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. et REPower Systems AG pour la fourniture des éoliennes du projet inclut un calendrier de décaissements lesquels doivent être précédés par une garantie de paiement en vue de l'exécution de cette entente d'approvisionnement;



ATTENDU que la réalisation du projet précité requiert également des lettres de garanties dites parentales avec l'entrepreneur général et l'entrepreneur du poste électrique, ainsi que le fournisseur du poste électrique, pour l'exécution de contrats encore non négociés;

ATTENDU que toutes ces garanties sont partagées à part égale entre la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex partenaires du projet;

ATTENDU les dispositions des articles 111.2 à 111.4 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent à une MRC de se porter caution pour une entreprise qui produit de l'électricité;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil:

- 1) confirme qu'il se porte caution en faveur de Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. pour les objets mentionnés ci-après :
 - Hydro-Québec Distribution contrat d'approvisionnement d'électricité: un montant de 492 000 \$ comme garantie d'exploitation initiale prévue en décembre 2013;
 - REPower Systems AG: un montant maximum de 11 000 000 \$;
 - Entrepreneur général et entrepreneur du poste électrique : un montant maximum de 800 000 \$;
 - Fournisseur du poste électrique : un montant maximum de 425 000 \$;
- 2) demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se porter caution de ces objets.

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-210-C

24.2 Aide financière au Festival country Saint-Antonin

ATTENDU que le Festival country St-Antonin souhaite obtenir l'appui des leaders du milieu pour assainir sa situation financière et poursuivre ses activités qui constituent un des plus importants produits d'appel en matière touristique à l'échelle du territoire de la MRC et qui a des retombées économiques majeures;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil consent une aide financière spéciale de 10 000 \$ à l'organisation du Festival country Saint-Antonin à être versée de 2 versements le 1er juin 2012 et le 1er septembre 2012;

QUE ce montant soit assumé à même le budget 2012 de la fonction budgétaire « développement éolien communautaire », étant entendu que 50 % de cette somme constitue une avance à même la partie de la redevance territoriale à être versée annuellement à la municipalité de Saint-Antonin par la MRC à partir de l'année 2014 dans le cadre du projet éolien Viger-Denonville;

QU'un poste budgétaire « dons et subventions » soit créé et qu'un virement budgétaire d'un montant de 10 000 \$ y soit fait à même le poste « excédent de fonctionnement ».

Adoptée à l'unanimité.



2012-04-211-C

24.3 Aide financière au Carrefour d'initiatives populaires

ATTENDU que le Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-Loup a soumis une demande d'aide financière en décembre 2011 qui a fait l'objet d'une aide financière de 1000 \$ en vertu de la résolution numéro 2011-12-045-A;

ATTENDU que le Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-Loup fait face, avec des moyens financiers limités, à une pression accrue pour la prestation de services à la clientèle qu'elle dessert et que ce conseil souhaite compléter son appui financier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil consent une aide financière spéciale de 2 500 \$ au Carrefour d'initiatives populaires à être versée de 2 versements le 1^{er} juin 2012 et le 1^{er} septembre 2012;

QUE ce montant soit payé par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions » après le virement d'un montant de 2 500 \$ à même le poste « excédent de fonctionnement ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-04-212-C

24.4 Aide financière à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup

ATTENDU que la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup désire ouvrir un poste d'une durée d'une année pour mieux couvrir les besoins de l'organisme et de la clientèle qu'il dessert;

ATTENDU que ce projet requiert un budget de 40 000 \$ pour lequel différents partenaires financiers ont été sollicités;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil consent une aide financière spéciale de 2 500 \$ à la corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup à être versée de 2 versements le 1^{er} juin 2012 et le 1^{er} septembre 2012, et ce, conditionnellement à la confirmation de la participation financière des autres partenaires sollicités pour ce projet;

QUE ce montant soit payé par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions » après le virement d'un montant de 2 500 \$ à même le poste « excédent de fonctionnement ».

Adoptée à l'unanimité.

25. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

26. <u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

Un citoyen demande des précisions sur le montant d'aide financière accordé au projet des sentiers équestres des Trois Saints (sujet 14.1.1 de la séance) et interroge le préfet à savoir si l'offre d'emploi parue récemment pour un préventionniste est un poste qui s'ajoute au poste actuel.

Un autre citoyen demande des explications concernant l'orientation prise par le conseil (sujet 11.3 de la séance) portant sur la signature d'une nouvelle convention d'aménagement forestier avec le Groupement forestier et agricole Taché.

2012-04-213-C

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

<u>(signé) Michel Lagacé</u> <u>(signé) Raymond Duval</u>

Michel Lagacé, préfet Raymond Duval, directeur général et

secrétaire-trésorier